



Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

- Séance du 30 mars 2026 -

Madame le Maire Carole SAGUET ouvre la séance à 18h30.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame Florence CHAPELLE (excusée).

L'ordre est le suivant :

- Vote des taux d'imposition ;
- Composition des commissions communales ;
- Délégués Syndicat Intercommunal de Démoustication en Aval de Châlons en Champagne (SIDAC) ;
- Délégués TEM – SIEM ;
- Délégués Syndicat Mixte de la Marne Moyenne ;
- Délégués Syndicat Intercommunal des Argennols ;
- Membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Référent déontologue ;
- Correspondant Défense ;
- Correspondant Sécurité Routière ;
- Correspondant CNAS Élu ;
- Membres Commission Communale des Impôts Directs.
- Questions diverses.

Vote des taux d'imposition

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu chaque année, avant le vote du budget, de voter les taux d'imposition applicables pour notre commune.

Elle propose de ne pas changer les taux actuels qui sont les suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :	36,20 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) :	14,26 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences Secondaires (THS) :	18,16 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux présentés.

Composition des commissions communales

Madame le Maire explique que, pour le bon suivi des affaires communales, il y a la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal ou de formuler des avis. Il est précisé que ces commissions ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer les commissions suivantes :

- ✓ « **FINANCES** », composée de :
Françoise BERTRAND BOCKSTAL, Christelle PHILIPPE, Hervé ARNOULD, Rodolphe RAMOTHE et Florence CHAPELLE
- ✓ « **FÊTES ET CÉRÉMONIES – SOLIDARITÉ – AÎNÉS – CULTURE** », composée de :
Françoise BERTRAND BOCKSTAL, Émilie MILLERO, Abdoulrazak GUEDI, Christelle PHILIPPE, Régine BROCHIER, Steve BOULLAND et Florence CHAPELLE.
- ✓ « **TRAVAUX – MAINTENANCE – ÉCLAIRAGE PUBLIC – VOIRIES & RÉSEAUX – SÉCURITÉ – AMÉNAGEMENTS URBAINS** », composée de :
Gilles DENNEVAL, Abdoulrazak GUEDI, Françoise BERTRAND BOCKSTAL et Rodolphe RAMOTHE
- ✓ « **SÉCURITÉ CIVILE - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** », composée de :
Gilles DENNEVAL, Émilie MILLERO, Gaëtan LOUIS RICHÉ et Raynald JOSEPH
- ✓ « **Affaires scolaires – Périscolaire – Jeunesse** », composée de :
Émilie MILLERO, Marie-Pierre PAGET, Adeline PERNET, Raynald JOSEPH et Abdoulrazak GUEDI
- ✓ « **INGÉNIERIE DE PROJETS – URBANISME – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – MARCHÉS PUBLICS – ACCESSIBILITÉ** », composée de :
Abdoulrazak GUEDI, Françoise BERTRAND BOCKSTAL, Gilles DENNEVAL, Hervé ARNOULD, Raynald JOSEPH, Rodolphe RAMOTHE

- ✓ « **VIE ASSOCIATIVE** », composée de :
Christelle PHILIPPE, Françoise BERTRAND BOCKSTAL, Émilie MILLERO, Régine BROCHIER, Florence CHAPELLE, Adeline PERNET, Steve BOULLAND et Raynald JOSEPH
- ✓ « **FLEURISSEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE – CHANGEMENT CLIMATIQUE** », composée de :
Gaëtan LOUIS RICHÉ, Gilles DENNEVAL, Françoise BERTRAND BOCKSTAL, Abdoulrazak GUEDI, Marie-Pierre PAGET, Régine BROCHIER et Rodolphe RAMOTHE
- ✓ « **COMMUNICATION** », composée de :
Régine BROCHIER, Françoise BERTRAND BOCKSTAL, Abdoulrazak GUEDI, Florence CHAPELLE et Marie-Pierre PAGET

Délégués Syndicat Intercommunal de Démoustication en Aval de Châlons en Champagne (SIDAC)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la collectivité au sein du Syndicat Intercommunal de Démoustication en Amont de Châlons-en-Champagne.

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

Comme délégué **titulaire** : **Monsieur Gaëtan LOUIS RICHÉ**.

Comme délégué **suppléant** : **Monsieur Steve BOULLAND**.

Délégués TEM – SIEM

Madame le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du Territoire d'Énergie Marne- SIEM,

Ont été proclamés élus :

Comme délégués **titulaires** : **Monsieur Gilles DENNEVAL** et **Monsieur Gaëtan LOUIS RICHÉ**

Comme déléguées **suppléantes** : **Madame Carole SAGUET** et **Madame Marie-Pierre PAGET**

Délégués Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

Madame le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués chargés de représenter notre commune au sein du Syndicat mixte de la Marne moyenne (S3M),

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Comme délégués **titulaires** : **Monsieur Hervé ARNOULD** et **Monsieur Gaëtan LOUIS RICHÉ**

Comme délégués **suppléants** : **Madame Carole SAGUET** **Monsieur Abdoulrazak GUEDI**.

Délégués Syndicat Intercommunal des Argennols

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune de Recy au comité du Syndicat Intercommunal des Argennols.

Ont été proclamées élues :

Madame Françoise BERTRAND BOCKSTAL en qualité de Déléguée Titulaire du Syndicat Intercommunal des Argennols.

Madame Christelle PHILIPPE en qualité de Déléguée Suppléante.

Membres de la Commission d'Appel d'Offres

Madame le Maire explique que les marchés d'un montant supérieur aux seuils européens doivent être attribués par une Commission d'Appel d'Offres dont il convient d'en élire les membres,

Ont été proclamés élus titulaires : **Monsieur Abdoulrazak GUEDI**, **Monsieur Raynald JOSEPH** et **Monsieur Gilles DENNEVAL**

Ont été proclamés élus suppléants : **Madame Régine THIÉBAULT**, **Monsieur Rodolphe RAMOTHE** et **Madame Christelle PHILIPPE**.

Référent déontologue

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, (L. 5211-6 pour les établissements publics de coopération intercommunale, ajouter L. 5711-1 pour les syndicats mixtes), L. 1111-1-1 et R. 1111-1-1 A à D dans sa version en vigueur au 1^{er} juin 2023 issue du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 relatif au déontologue de l'élu local,
- **CONSIDÉRANT** que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local figurant à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **CONSIDÉRANT** que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023,
- Il est précisé que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** en qualité de référent déontologue pour les élus locaux de la collectivité :
 - Monsieur Abdoulrazak GUEDI.

Le référent déontologue exerce ses missions jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

- **PRÉCISE** que tout conseiller de la collectivité pourra saisir directement le référent déontologue sans passer par la collectivité. Les coordonnées et modalités de saisine du référent désigné par la présente délibération seront adressées à l'ensemble des élus de la collectivité.

Il est précisé que les échanges entre l'élu et le référent déontologue sont confidentiels. Les avis et conseils formulés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

Correspondant Défense

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune.

Le rôle du correspondant défense, créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, consiste à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Par conséquent, le correspondant défense est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté auprès des citoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité **Monsieur Gilles DENNEVAL** comme Correspondant Défense.

Correspondant Sécurité Routière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'État incite les collectivités territoriales à nommer un Élu Correspondant Sécurité Routière dans chaque collectivité.

Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité **Madame Carole SAGUET** comme Correspondant Sécurité Routière.

Correspondant CNAS Élu

- **CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner un élu parmi le Conseil Municipal pour être délégué du Centre National d'Action Sociale pendant la durée du mandat,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DÉSIGNE Madame Carole SAGUET** comme déléguée au CNAS pour le collège des élus.

Membres Commission Communale des Impôts Directs

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

À la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal propose une liste pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires étant entendu que les commissaires seront désignés par la DGFIP.

QUESTIONS DIVERSES

Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur les futures dépenses qui seront inscrites dans le prochain Budget Primitif de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

À Recy, le 30 mars 2026.

Le Maire,
Carole SAGUET

